



Éragny*
SUR-OISE



NUMÉROS UTILES

Responsable département enfance
01 34 48 35 61

Secrétariat Direction Education
01 34 48 35 62
erascolaire@eragny.fr

Répertoire des accueils périscolaires :

Accueil périscolaire Henri Fillette
revfillette@eragny.fr

Accueil périscolaire Grillon
revgrillon@eragny.fr

Accueil périscolaire Pablo Neruda
revpabloneruda@eragny.fr

Accueil périscolaire Simone Veil
revsimoneveil@eragny.fr

Accueil périscolaire La Challe/
Longues Rayes
revlonguesrayes@eragny.fr

Répertoire des centre de loisirs :

Accueil périscolaire Bois
revbois@eragny.fr

Jeannette Largeau
01 30 37 60 02
jlargeau@eragny.fr

Accueil périscolaire Dix Arpents
revarpents@eragny.fr

Le Grillon
01 34 48 61 25
cllegrillon@eragny.fr

Accueil périscolaire Butte
revbutte@eragny.fr

LE P'TIT RÉCAP DE LA RENTRÉE 2023 - 2024

Réservations pour les accueils du matin, du soir,
la restauration, l'étude surveillée,
le mercredi et les vacances scolaires.

LES MODALITÉS DE RÉSERVATIONS

Les réservations, modifications et annulations doivent être faites exclusivement sur le **Kiosque Famille**, accessible depuis le site Internet de la Ville eragny.fr.

Si vous ne disposez pas d'un accès Internet, vous pouvez prendre contact avec le responsable périscolaire de l'école de votre enfant pour vous faire aider.

Les réservations sont possibles dès le début de l'année scolaire.

Pour simplifier les démarches et ne pas risquer d'oubli, **il est recommandé de faire les inscriptions pour l'ensemble de l'année scolaire.** Les réservations peuvent être vérifiées via le Kiosque Famille ou auprès du responsable périscolaire.

CLÔTURE DES RÉSERVATIONS

Accueil du matin, restauration, accueil du soir, études surveillées et mercredi :

J-3 avant 8h30

Pour les vacances scolaires : 15 jours francs avant 1^{er} jour des vacances.

Pour valider la réservation, le paiement anticipé correspondant à 100 % de la somme devra être effectué auprès du service des Régies, ou bien par l'intermédiaire du Kiosque Famille avant la clôture des inscriptions. (J-15)

DEPUIS LA RENTRÉE

PAI unique à réaliser à l'école et à transmettre au responsable périscolaire.

Si toutefois votre enfant était accueilli sans réservation et/ou hors délais sur les accueils du matin, midi et soir, une majoration de 50 % sur le tarif du quotient familial calculé initialement, sera appliquée.

Les absences justifiées seront traitées à réception des justificatifs réglementaires donnant lieu à une non-facturation ou un avoir.

Concernant les mercredis et les vacances scolaires, aucun enfant ne pourra être accueilli sans réservation et au-delà de la capacité maximum d'accueil des centres de loisirs.

Si la capacité d'accueil des centres de loisirs était atteinte, les réservations effectuées dans les délais seront sur liste d'attente.

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS PÉRIODES VACANCES SCOLAIRES 2023/2024

Toussaint 2023

Ouvertures des centres du 23 octobre au 3 novembre 2023
Clôture des inscriptions le **9 octobre 2023 à 8h30**

Noël 2023

Ouvertures des centres du 25 décembre au 5 janvier 2024
Clôture des inscriptions le **11 décembre 2023 à 8h30**

Hiver 2024

Ouvertures des centres du 12 février au 23 février 2024
Clôture des inscriptions le **29 janvier 2024 à 8h30**

Printemps 2024

Ouvertures des centres du 8 avril au 19 avril 2024
Clôture des inscriptions le **25 mars 2024 à 8h30**

Été 2024

Ouvertures des centres du 8 juillet au 30 août 2024
Clôture des inscriptions pour juillet le **24 juin 2024 à 8h30**
Clôture des inscriptions pour août le **22 juillet 2024 à 8h30**

